



GRAND JEU CONCOURS DE NOËL

- BOURGES BERRY TOURISME -

1 AN D'OFFRES TOURISTIQUES À GAGNER !

TERMES & CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ORGANISATEUR

L'Office de Tourisme de Bourges Plus, Bourges Berry Tourisme, représenté par Monsieur Ludovic Azuar, son Directeur, organise du 1er au 22 décembre 2023 inclus, une animation qui s'intitule Le Grand Jeu Concours de Noël.

Le principe est le suivant : du 1er au 22 décembre 2023, pour tout achat en boutique de l'Office de Tourisme de Bourges, le visiteur pourra participer au tirage au sort de Noël et tenter de gagner l'un des trois lots proposés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des membres du personnel de l'organisme ainsi que des membres de leur famille. Ce jeu est limité à une seule participation par foyer.

ANNONCE DU JEU

Le jeu sera annoncé ou proposé via les supports suivants :

- Dans la programmation générale Ville de Bourges des animations de Noël
- Via les Réseaux sociaux (Instagram et Facebook)
- Via le site Internet www.bourgesberrytourisme.com
- Au comptoir de l'Office de Tourisme de Bourges

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour tout achat* en boutique de l'Office de Tourisme de Bourges, le visiteur pourra participer au tirage au sort de Noël et tenter de gagner l'un des trois lots proposés. Il devra remplir un bulletin de participation.

* sans condition de montant minimum d'achat

DOTATION MISE EN JEU ET MODALITÉS DE REMISE

Les tirages au sort auront lieu le vendredi 22 décembre à 12h pour 3 gagnants (1 gagnant par lot).

Ils se verront remettre les lots suivants en fonction du tirage au sort, dans l'ordre suivant :

Lot 1 : 17 offres touristiques et culturelles locales, valables pour 2 personnes, à valoir sur l'année 2024 d'une valeur de 670 euros,

Lot 2 : Un «Séjour Berruyer» comprenant une nuit en Hôtel **** pour 2 personnes, d'une valeur 245 euros,

Lot 3 : Un coffret garni "Berruyers, pas Bourgeois" d'une valeur de 120 euros



Nos partenaires : Le Printemps de Bourges, Coulisses, L'Hôtel Villa C****, Patrimoine marais, La Route Jacques Cœur, Monin, Restaurant CRP Café Resto Pablo, Restaurant Le Stand Up, Le Centre Céramique Contemporaine de La Borne, Maison de la Culture de Bourges, Le Petit Train touristique de Bourges, Tango Bourges Basket, Berry Province, Centre des Monuments Nationaux (Palais J. Cœur et crypte), Domaine Leblanc.

Les gagnants seront informés par téléphone et par e-mail le 22 décembre après-midi. Ils devront se présenter avant le 20 janvier 2024 pour récupérer leur lot.

Les dotations seront transmissibles à des tiers si les gagnants ne peuvent en bénéficier directement.

Ils devront alors en informer l'organisateur qui procédera aux modifications nécessaires.

RÈGLEMENT

La participation au jeu implique pour tous les participants l'entière acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entraînera l'annulation automatique de la dotation.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était contraint d'annuler, reporter ou modifier les conditions du jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de cette participation font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'organisateur, conformément à sa politique de gestion des données personnelles accessible sur www.bourgesberrytourisme.com

Si le participant l'accepte, ses données seront également utilisées pour lui adresser des informations touristiques de la destination.

Les données personnelles du participant (nom/prénom/coordonnées) seront transmises aux prestataires pour lui réserver le meilleur accueil.

Conformément aux dispositions prévues par la loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978 et le RGPD du 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations le concernant en adressant sa demande accompagnée d'un justificatif d'identité, par courrier à AD2T/Office de Tourisme de Bourges Plus, 21 Place Simone Veil, 18000 Bourges.

ACCÈS RÈGLEMENT

Ce règlement peut être consulté sur le site internet : www.bourgesberrytourisme.com

LITIGE

Tout cas non prévu ou toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'organisateur. Tout différend qui ne saurait trouver de solution amiable sera tranché par le tribunal compétent conformément aux règles du Nouveau Code de Procédure Civile.

- Bourges Berry Tourisme